Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 066-216600825-20261026-DEL2026_D091-DE

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FORMIGUÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 octobre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX
Le LUNDI 26 octobre 2026 à 20h00

Le Conseil Municipal de FORMIGUÈRES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge VAILLS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 octobre 2026

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre de membres présents : 8
- Ayant pris part aux délibérations : 10

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. VAILLS Serge – M. PUIGREDO Henri – Mme CLARA Christine – M. GOULLIER Jean-Noël – M. KERIVEL Jean-Pierre – Mme ROSSE Nathalie – Mme BROTTO Valérie – M. AGGERI Stéphane

ONT DONNÉ PROCURATION :
M. SOUBIELLE Gilles à M. VAILLS Serge
Mme GUIDEL Françoise à M. AGGERI Stéphane

ABSENT EXCUSÉ : M. SOUBIELLE Gilles, Mme GUIDEL Françoise

NON EXCUSÉ : Mme HENRIC Muriel

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance et constate que les membres présents sont en nombre suffisant pour délibérer valablement.

Monsieur KERIVEL Jean-Pierre est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 066-216600825-20261026-DEL2026_D091-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Commune de FORMIGUÈRES
Séance du Conseil Municipal
Du 26 octobre 2026 à 20h00

.....

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE – **N°DEL-2026-91**

OBJET : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE PREALABLES A l'ETUDE du SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Lancement de la procédure de consultation, modalités de passation et autorisation de signer le marché public (MAPA).

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
VU le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 relatifs aux marchés à procédure adaptée (MAPA) ;
VU le budget primitif de l'exercice 2026 dans lequel les crédits nécessaires sont inscrits ;

CONSIDÉRANT que la Commune engage la réalisation de l'étude de son schéma directeur d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette étude nécessite, au préalable, l'exécution de travaux sur le réseau d'eau potable consistant, d'une part, au changement et à la pose de compteurs de production et de distribution et, d'autre part, à la mise en place de vannes de sectorisation ;

CONSIDÉRANT que l'estimation prévisionnelle de cette opération de travaux s'élève à **181 000,00 € HT** ;

CONSIDÉRANT que pour répondre à l'obligation d'allotissement prévue par le Code de la commande publique et assurer une saine concurrence, le marché sera divisé en deux lots distincts :

- LOT N°1 : Fourniture et pose d'équipements de mesures
- LOT N°2 : Fourniture et pose de vannes de secteur

CONSIDÉRANT que le montant global estimé de l'opération permet de recourir à une procédure adaptée (MAPA) avec publicité obligatoire au BOAMP ou dans un Journal d'annonces légales, le seuil des 90 000 € HT étant franchi ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de négocier avec les candidats ayant présenté une offre, afin d'optimiser les conditions techniques et financières du marché, conformément aux modalités qui seront fixées dans le règlement de la consultation ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation et à signer les marchés avec les attributaires retenus ;

Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ou des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

ARTICLE 1 : APPROUVE la réalisation de l'opération « TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE PREALABLES A l'ETUDE du SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE », pour une enveloppe financière globale prévisionnelle estimée à 181 000,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 066-216600825-20261026-DEL2026_D091-DE

ARTICLE 2 : RAPPELLE que ces investissements ont fait l'objet de demandes préalables de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que du Département des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA), avec possibilité de négociation, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

ARTICLE 4 : VALIDE la répartition des travaux en deux lots distincts :

- **Lot 1 :** Changement et pose de compteurs de production et de distribution.
- **Lot 2 :** Fourniture et mise en place de vannes de sectorisation.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés publics de travaux à intervenir avec les entreprises retenues pour chacun des lots à l'issue de la procédure de consultation, ainsi que tous les actes, conventions de subvention, demandes d'acomptes ou de solde, avenants (dans la limite de 5% du montant initial) et documents administratifs ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 : DIT que la part restant à la charge de la commune sera autofinancée sur les fonds propres et/ou par recours à l'emprunt, et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'eau de l'exercice 2026.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susvisés.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Serge VAILLS

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre KERIVEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.